

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU jeudi 18 septembre 2025 – 18 h 00

En l'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre – dix-huit heure
Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la
salle de réunion de la communauté de communes de COLOMBEY LES BELLES – 5, rue de la Gare,
sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du bureau communautaire en exercice : 20 **Quorum : 11**

Votants présents : Philippe PARMENTIER – Jean-Pierre CALLAIS – Denis KIEFFER - Denis THOMASSIN –
Denis VALLANCE – Alain GRIS – Claude DELOFFRE – Nathalie AUFRERE - Céline BOUVOT - Cécile
DENIS – Charles FRANÇOIS – Valérie HOFFMANN - Émeline MAGNIER-CARETTI - Éric MATHIEU –
Jérôme RUFFIN – Jean-Jacques TAVERNIER –Gérard WECKERING

Avaient donné procuration : Patrick AUBRY à Denis KIEFFER ;

Excusés : Patrick AUBRY – Alain GODARD - Benjamin VOINOT

Présents	17	Votants	18	Procuration	1
-----------------	----	----------------	----	--------------------	---

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

Date de convocation : 12/09/2025

Date de publication : 25/09/2025

**N°BC_2025_139_Marché public de travaux_Sécurisation en eau potable_ALLAMPS_LOT
2_Avenant n°1**

Afin de garantir aux usagers une eau de bonne qualité et en quantité suffisante, la communauté
de communes prévoit de sécuriser son réseau d'alimentation en eau potable sur une grande partie
de ses communes.

Le marché E04 – Allamps fait partie de la deuxième tranche de travaux validée en aide par
l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le marché a été attribué à l'entreprise SOGEA pour la partie
équipement et électromécanique pour un montant de 34 420 € et à l'entreprise SLDT pour la partie
réseau le tout pour un montant total des travaux 562 545 € et avec un montant total de subvention
s'élevant à 514 00 €.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, pour le lot 2, il s'avère que certains travaux qui étaient
prévus dans le marché de base au niveau dans la bache de reprise de Allamps ne seront pas
réalisés.
Mais compte tenu des retours de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de l'état des canalisations
et de leurs positionnements les travaux seront priorisés
Au vu de de la forte corrosion au niveau de la conduite de refoulement et des problèmes de
communication entre le réservoir et la bache de reprise il est prévu les travaux suivants :

- Le remplacement de la conduite de refoulement existante en fonte par une canalisation en inox
à l'intérieur de la bache de reprise qui permettra de sécuriser le fonctionnement de la bache et
de réduire le risque de coupure de pompe

- Modification du système de communication des équipements de supervision et de télégestion initialement prévu au marché par un système radio. La configuration et la topographie du site entre les deux ouvrages (bâche de reprise et réservoir) ne permettant pas ce type de fonctionnement, une communication par réseau GSM sera mise en place. La position des mats sera conservée pour la bâche de reprise et adaptée pour le réservoir pour positionner en déport les antennes de réception et optimiser si besoin l'intensité du signal.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires entraîne un surcoût au montant du marché est modifié.

Montant du marché	Montant H.T - €	T.V.A 20 % - €	Montant T.T.C - €
Travaux de sécurisation sur la commune de Allamps (lot n°2)	34 420 €	6 884 €	41 304 €

Nouveau de l'avenant	Montant H.T- €	T.V.A 20 % - €	Montant T.T.C - €
Montant de l'avenant n°1	4 700 €	940 €	5 640 €

Montant du marché + l'avenant n°1	Montant H.T - €	T.V.A 20 % - €	Montant T.T.C - €
Travaux de sécurisation sur Allamps (lot n°2)	39 120 €	7 822 €	46 944 €

Le montant du marché + l'avenant n°1 représente par conséquent une augmentation de 13,65 % par rapport au marché initial.

Vu l'avis de la commission MAPA, réunie avant le bureau communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

VALIDE la passation de cet avenant,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les documents qui découlent de la mise en œuvre de cet avenant.

Le secrétaire de séance,
Denis THOMASSIN



Le Président,
Philippe PARMENTIER

